

INTERVENTION PLANIFIEE 272
N/REF : 1/04/2025 50H52 C:001128 I:00752

**Sté SOPROMALI
SUPER U
98, RUE DE RENNES
35340 LIFFRE**

IMMEUBLE : SUPER U
Centre Commercial VERT GALANT
98, RUE DE RENNES
35340 LIFFRE

Rennes, le 05 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : BACS A GRAISSE Contacter
A FAIRE EN MEME TEMPS QUE LE CURAGE VERT GALANT
MR JOVENE
MOTIF : Intervention semestrielle
Donneur d'ordre : M. O. JOVENE

ENTRETIEN DU 31/03 :
LABOS BOUCHERIE-CHARCUTERIE-POISSONNERIE:
- 1 BAC A GRAISSES 3 M3
- 1 RESEAU EAUX USEES

1 FOIS/AN
LABORATOIRE BOULANGERIE :
- 1 BAC A GRAISSES 3 M3
- 1 RESEAU EAUX USEES

2 FOIS/AN

INTERVENTION DU 03/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
TENTATIVE DE DÉBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD INTÉRIEUR QUI SE SITUE DANS LA
CHARCUTERIE : NON CONCLUANTE
REMARQUE : PRÉSENCE MASSIVE DE GRAISSE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 04/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEBOUCHAGE ET POMPAGE RESEAU EAUX USEES A L'INTERIEUR DU MAGASIN AU
NIVEAU DU RAYON CHARCUTERIE
CONTROLE - ECOULEMENT ASSEZ LENT
NETTOYAGE CHANTIER

BB LCOMPTER Email envoyé le 04/06/25 a 12H20 M. O. JOVENE

AT LGESTION Email envoyé le 03/04/25 a 11H49 M. O. JOVENE

0304 : BONJOUR, PRÉVOIR LES PLANS DU RÉSEAU OU LES REGARDS AFIN SE
POUVOIR DÉBOUCHER LE RÉSEAU. DANS L'ATTENTE. CORDIALEMENT,

AT LCOMPTER Email envoyé le 03/04/25 a 11H45 M. O. JOVENE

LC LCOMPTER Email envoyé le 01/04/25 a 14H06 M. O. JOUVENE

MG LCOMPTER Email envoyé le 01/04/25 a 09H14 M. V. DESOUCHES

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Entretien Bacs a graisse/Réseau Eu	1	439,47	439,47
2,50	Ff Déb.Hte Pression a l'heure+Dépl.03/04	1	163,64	409,10
2,50	Ff Déb.Hte Pression a l'heure+Dépl.04/06	1	163,64	409,10
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
6,00	M3 Déchets Graisses	1	59,00	354,00
TOTAL H.T.				1611,67
T.V.A. a 20,00%				322,33
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1934,00</u>

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.